

Bénin appel de demandes de subventions pour formation sur mesure Plus OKP-BEN-20053

Proposition conjointe

Pays participant	Bénin
Thèmes prioritaires	Santé et Droits Sexuels et Reproductifs
Objectif du projet	Renforcement de capacité des établissements d'enseignement techniques et secondaires pour proposer une offre de formation pour la mise à niveau des infirmiers brevetés
Numéro de l'appel	OKP-BEN-20053
Financement maximal disponible pour cet appel (à l'exclusion du cofinancement)	EUR 400 000
Financement maximal par projet de collaboration (à l'exclusion du cofinancement)	EUR 400 000
Cofinancement	Encouragé
Date finale de mise en œuvre du projet	Avant le 31 mars 2022

Calendrier

Date limite de soumission des demandes de subvention	2 février 2021, 11h00 CET
---	----------------------------------

Version octobre 2020 – OKP - Formation sur mesure Plus (TMT+) document d'appel à propositions

Sommaire

Calendrier	1
1. Introduction : le programme Orange Knowledge.....	3
2. Informations spécifiques à cet appel.....	4
2.1 Impact à long terme	4
2.2 Contexte de l'appel	6
2.3 Cofinancement	7
2.4 Questions relatives à l'appel ?.....	8
3. Informations générales destinées aux demandeurs d'une formation sur mesure Plus	8
3.1 Admissibilité	9
Demandeurs de subventions	9
Groupe cible de la formation de groupe	9
3.2 Obligations et Conditions d'octroi d'une subvention	9
3.3 Évaluation.....	10
4. Soumettez votre proposition en ligne.....	10
5. Documents requis	10

1. Introduction : le programme Orange Knowledge

Le Programme Orange Knowledge de Nuffic est un programme de développement mondial, ayant pour vocation de renforcer les professionnels et les organisations par l'enseignement et la formation. Le programme contribue à concrétiser les objectifs de la [politique néerlandaise de coopération au développement](#) dans laquelle l'éducation joue un rôle important.

Dans 54 pays, le programme accorde le financement de bourses individuelles, de formations sur mesure et de partenariats institutionnels entre des institutions d'enseignement néerlandaises et étrangères de l'EFTP (Enseignement et Formation Techniques et Professionnels) et de l'enseignement supérieur. Axé sur les thèmes prioritaires du gouvernement néerlandais (eau, sécurité alimentaire et nutritionnelle, santé reproductive sexuelle et droits ainsi que sécurité et état de droit), il a pour vocation l'inclusion, l'employabilité et la durabilité environnementale.

Nuffic est gestionnaire du programme, en étroite collaboration avec le bailleur de fonds, le ministère néerlandais des Affaires étrangères. De mi-2017 à mi-2022, ce sera l'occasion pour pas moins de 51 000 personnes de changer le cours de leur avenir grâce à l'enseignement.

L'objectif de la formation sur mesure Plus du Programme Orange Knowledge est d'améliorer le fonctionnement global d'une organisation en formant un groupe de membres du personnel sélectionnés. Une formation sur mesure peut répondre aux défis liés aux connaissances et compétences de son personnel, en ciblant spécifiquement ses besoins en matière de capacité.

Vous trouverez de plus amples informations sur le Programme Orange Knowledge, comme les valeurs de base et le cadre stratégique sur le site Web de Nuffic à l'adresse : www.nuffic.nl/en/global-development/orange-knowledge-programme.

Les Obligations et conditions relatives aux subventions pour les formations de groupe, fixées pour l'octroi de la subvention Orange Knowledge sont disponibles dans les téléchargements figurant sous le lien vers le présent appel.

Le Programme Orange Knowledge porte essentiellement sur le renforcement durable des capacités dans des thèmes répondant aux priorités locales qui sont pertinents pour la coopération néerlandaise au développement, lesquels sont présentés dans les Plans de mise en œuvre pays (Country Plans of Implementation ou CPI). Cliquez [ici](#) pour consulter les CPI par pays.

La Theory of Change (ToC ou théorie du changement) du Programme Orange Knowledge décrit les interconnexions entre le renforcement des capacités et le développement inclusif durable auquel contribue chaque initiative approuvée au titre du Programme Orange Knowledge. La ToC (en anglais) est disponible [ici](#).

Ce document décrit la procédure de soumission d'une demande de subvention au titre du Programme Orange Knowledge concernant une formation sur mesure Plus.

2. Informations spécifiques à cet appel

2.1 Impact à long terme

La Theory of Change (ToC ou Théorie du changement) du Programme Orange Knowledge présente l'impact et les résultats à moyen et long terme du programme. Chaque impact et chaque résultat sont quantifiés par plusieurs indicateurs qui sont décrits dans Orange Knowledge Programme Monitoring and Evaluation Framework (cadre de suivi et d'évaluation du Programme Orange Knowledge). Ceux-ci se rattachent au M&E Framework (cadre de suivi et d'évaluation) du ministère des Affaires étrangères.

Tous les projets doivent contribuer à l'atteinte de cet impact et de ces résultats. La demande de subvention et, si elle est sélectionnée, l'établissement ultérieur des rapports doivent éclairer sur la contribution actuelle/future du projet à l'atteinte de l'impact et des résultats.

Le CPI du Benin (p.16) fournit tous les détails sur l'impact, les résultats et les indicateurs de la contribution à la ToC thématique relative à la Santé et Droits Sexuel et Reproductif spécifique aux pays en question.

Le projet proposé doit contribuer à l'objectif suivant :

- Contribuer à l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs [Objectif Durable de Développement (ODD) 3 et 5]

Le projet proposé doit contribuer à au moins à l'un des l'impact(s) à long terme suivant(s) :

- Meilleure information et plus grande liberté de choix pour des jeunes en matière de sexualité ;
- Amélioration des soins de santé publics et privés pour la planification familiale, les grossesses et les accouchements, y compris les avortements sans risque.

Les impacts à moyen terme suivants contribueront à atteindre ces objectifs :

- I. Le système d'éducation (EFTP/ES) est de bonne qualité, pertinent et accessible (ODD 4)
- II. Les partenariats entre les personnes et les organisations sont inclusifs et durables (ODD 17);
- III. Les organisations essentielles au développement inclusif (sectoriel) des pays partenaires sont renforcées par l'arrivée d'une main d'œuvre plus compétente.

Le(s) **réalisation(s)** suivante(s) permettra/ont d'y parvenir:

- A. Les organisations EFTP/ES (dans les pays partenaires sélectionnés et aux Pays-Bas) obtiennent de meilleurs résultats dans leurs tâches clés, fermement ancrées dans leur environnement (en ligne avec les besoins du marché du travail national/régional & visant l'inclusion)
- B. Les connaissances et compétences des individus et organisations (dans les pays partenaires et aux Pays-Bas) correspondent aux besoins spécifiques du marché du travail national/régional et visent l'inclusion.

Dans le formulaire relatif à la demande de subvention du Programme Orange Knowledge, il sera demandé aux partenaires du consortium de sélectionner les indicateurs adaptés pour mesurer les performances pendant et après la mise en œuvre du projet sur le moyen et le long terme.

2.2 Contexte de l'appel

Sur COVID-19: toutes les organisations travaillant sur des propositions pour TMT + sont invitées à tenir compte des (prendre explicitement en compte les) conséquences possibles du COVID-19 sur la mise en œuvre du projet, aux questions 1.3.4, 2.1.1, 2.1.4 et 2.2.3 de la proposition conjointe. En particulier, décrivez dans ces questions les stratégies que vous avez choisies pour faire face à la restriction en matière de déplacements.

Sur l'intégralité: l'un des principes directeurs du programme Orange Knowledge est la complémentarité entre les quatre instruments OKP (projets de collaboration institutionnelle, formations sur mesure, bourses individuelles, activités des alumni) et la complémentarité avec d'autres programmes de développement centralisés ou décentralisés néerlandais. Veuillez tenir compte de ce principe directeur lors de l'élaboration de votre proposition et le développer à la question 1.1.7 de la proposition conjointe.

Le document de référence pour cet appel est le [plan de mise en œuvre pays du Bénin](#). Il précise les impacts à long terme auxquels les projets de collaboration institutionnelle qui découleront de cet appel devront contribuer. Cet appel s'inscrit dans les axes d'intervention #1 et #2 de ce document.

L'appel ambitionne spécifiquement de renforcer les capacités des établissements d'enseignement techniques et secondaires à proposer une offre de formation pour la mise à niveau des infirmiers brevetés (IB) actuellement en activité professionnelle. Ces infirmiers ont été formés avant la réforme de février 2007, au niveau CEP +3 ans, à l'ex ENIAB devenu Ecole de Formation Médico-sociale (EFMS). Cette formation agira comme une passerelle leur permettant de valider leurs acquis professionnels, obtenant ainsi une équivalence avec l'ancien diplôme des Infirmiers Diplômés d'Etat.

Ce sont aujourd'hui près de 1500 IB en activité, qui s'interrogent sur le décalage entre le profil des nouveaux infirmiers diplômés et le leur, avant la mise en place de la réforme. Nombreux sont aujourd'hui « frustrés et démotivés » à cause de l'absence de formation leur permettant de valoriser leurs acquis professionnels, et éventuellement de poursuivre leur éducation à des niveaux d'étude supérieurs, par exemple en licence professionnelle en soins infirmiers ou obstétricaux. Cette offre de formation comblera ainsi le gap. Cette passerelle permettra surtout de renforcer les capacités de l'organisation bénéficiaire, à concevoir, mettre en œuvre et à évaluer de telles offres de formation.

Le lancement de cet appel arrive en un moment opportun et favorable : un projet similaire en l'occurrence OKP -TMT+19/0003 <https://rsr.akvo.org/en/project/9022/>, financé par le Royaume des Pays Bas est actuellement en fin de mise en œuvre au Bénin. La remise à niveau cible ici des Infirmiers Diplômés d'Etat, Sages-Femmes d'Etat et Techniciens de Laboratoire niveau "B", formés à l'ex-INMeS avant la réforme de février 2007. L'INMeS est l'organisation qui a bénéficié de ce projet et développe ainsi des capacités de conception et de mise en œuvre des programmes de mise à niveau. Les acquis de la mise en œuvre de ce premier projet devraient pouvoir profiter aux propositions soumises dans le cadre de ce nouvel appel.

Par ailleurs, il existe en ce moment un cadre de concertation interministériel dans lequel sont impliqués : Ministères de la Santé, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'Enseignement Technique et Secondaire, de l'Economie et des Finances et

de la Fonction Publique. Ces institutions se sont réunies plusieurs fois pour la définir les conditions de mise en formation ou la question du rééchelonnement des IB. Ce cadre de concertation pourrait être consolidé et constituer un organe de suivi et de validation de la formation proposée ; enfin, la conception des outils de reclassements des IB après leur formation permettrait leur rééchelonnement et leur insertion facile dans la fonction publique pour ceux qui le souhaitent.

L'organisation bénéficiaire doit être une institution du sous-secteur des enseignements secondaires techniques ou professionnelles (EFPT), car le diplôme à la sortie est un diplôme/certificat du niveau de l'enseignement secondaire. Pour plus de détails voir pages 9 et 10 du CPI Bénin.

Les propositions devront spécifiquement démontrer de la capacité à :

- Identifier les enjeux pour le formateur : Des formateurs accrédités avec une expérience qui se démarque de la concurrence en proposant des méthodes pédagogiques innovantes et des modules évolutifs, suffisamment souples pour intégrer de nouvelles méthodes pédagogiques plus tard ;
- Identifier les besoins du client et des stagiaires : La proposition doit en plus renforcer les capacités de l'organisation bénéficiaire à concevoir la formation de mise à niveau pour les IB, renforcer l'organisation bénéficiaire dans son ensemble. La méthode des 5C de ECDPM offre un outil idéal d'analyse organisationnelle et de suivi des capacités renforcées à l'issue du parcours. Par ailleurs l'analyse des besoins, devrait se faire de façon participative en intégrant les besoins des stagiaires et des utilisateurs des ressources humaines formées;
- Définir l'objectif pédagogique : En plus des objectifs définis à partir des besoins des stagiaires et des utilisateurs des ressources humaines, l'objectif de la formation devrait aussi intégrer des aspects de la santé et droits sexuels et reproductifs, conformément à la politique du Royaume des Pays- Bas. Le personnel technique et administratif de l'organisation bénéficiaire doit aussi bénéficier de cette formation en SDSR et enfin ;
- Définir les dispositions prises afin que les offres de formation soit valides et conformes à la réglementation en vigueur en République du Bénin.

2.3 Cofinancement

Le cofinancement est l'un des principes clés sous-tendant le programme. Il favorise la réciprocité et renforce l'appropriation de la collaboration. Le cofinancement peut mobiliser des fonds publics, privés et/ou propres.

La république du Bénin est considérée comme un PMA, selon la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD de l'OECD. Cela signifie que présenter une demande de subvention dans le cadre de cet appel ne nécessite pas de minimum de cofinancement, mais les partenaires sont encouragés à inclure du cofinancement. Lors de la sélection des demandes, l'intégration de cofinancement dans la ventilation des budgets sera l'un des critères d'évaluation.

Une contribution des fonds publics est définie comme : une contribution en espèces ou en nature qui est directement ou indirectement versée à partir de ressources de l'État. Les ressources de l'État comprennent tous les fonds du secteur public, notamment les fonds des niveaux locaux du gouvernement (décentralisés, fédéraux, régionaux ou autres) et, dans certains cas, les fonds d'organes privés.

Les fonds publics du ministère néerlandais des Affaires étrangères (y compris les ambassades) ne comptent pas comme du cofinancement, mais peuvent être ajoutés au projet.

Par fonds privés, on entend tous les fonds (en espèces ou en nature) qui ne sont pas des ressources de l'État.

2.4 Questions relatives à l'appel ?

Si vous avez une question concernant cet appel, vous pouvez adresser un e-mail à l'adresse suivante: TMT@nuffic.nl. Indiquez dans votre e-mail le numéro de l'appel.

3. Informations générales destinées aux demandeurs d'une formation sur mesure Plus

La formation sur mesure Plus Orange Knowledge aide les organisations en formant (une partie) des membres du personnel. Elle permet également de former des professionnels qui partagent le même besoin de formation, mais qui ne sont pas des membres du personnel de la même organisation. Une organisation originaire d'un pays partenaire et un prestataire de formation néerlandais doivent rédiger conjointement une proposition de formation. La proposition conjointe doit être soumise par un prestataire de formation néerlandais, potentiellement au nom de leur consortium.

La formation sur mesure Plus se compose d'au moins une formation sur mesure correspondant aux thèmes et domaines prioritaires du pays de l'organisation bénéficiaire qui sont spécifiés en première page de ce document d'appel. Les éléments suivants s'appliquent au TMT+ :

- un accent accru sur l'inscription durable des résultats au sein des organisations ;
- un accent accru sur la participation d'un partenaire de consortium ou d'expertise local(e)/régional(e) avec lequel l'organisation bénéficiaire entretient idéalement une relation après le TMT+ ;
- la possibilité d'adopter des approches innovantes telles que les laboratoires vivants, l'apprentissage mixte, des visites d'étude ou des stages courts.
- la possibilité d'inclure des investissements représentant au plus 10 % de la subvention OKP dans le budget. La valeur ajoutée de l'investissement doit être clairement démontrée dans la proposition.

La durée maximale de la formation sur mesure Plus est de 24 mois. Veuillez noter que la date limite de mise en œuvre des projets est fixée avant le 31 mars 2022.

3.1 Admissibilité

Demandeurs de subventions

Sont éligibles comme demandeur principal de la subvention (i) les institutions néerlandaises d'enseignement professionnel et académique secondaire et/ou supérieur ou (ii) d'autres types d'organisations néerlandaises en mesure d'offrir des formations et qui contribuent aussi au renforcement des thèmes prioritaires dans les pays figurant sur la Liste des pays sont admissibles aux subventions pour les formations de groupe OKP. Ces institutions doivent assurer la formation elles-mêmes ; les organisations intermédiaires ne sont pas admissibles. Les institutions doivent disposer des capacités financières et organisationnelles suffisantes pour mener une formation. Elles peuvent le prouver au moyen d'une CECO qui est jugée positive par Nuffic. Les organisations doivent également prouver leur expérience dans la fourniture de la formation souhaitée.

Groupe cible de la formation de groupe

Pour être admissible à une subvention pour des formations de groupe OKP, une demande doit concerner la conduite d'une formation destinée à des candidats remplissant les critères suivants :

Les candidats travaillent pour l'un des types suivants d'organisations nationales et/ou locales : ministères, institutions pour l'enseignement professionnel ou académique secondaire ou supérieur, universités, secteur privé, commissions ou ONG. Les candidats ne peuvent pas travailler pour:

- une organisation bilatérale ou multilatérale;
- une organisation non gouvernementale qui opère au niveau international et dont l'activité est axée sur la représentation d'intérêts sociaux, comme la coopération au développement, la protection de la nature et de l'environnement, la santé ou les droits de l'homme.

Les candidats doivent avoir la nationalité de ou résider et travailler dans l'un des pays OKP dont les demandes de subventions pour la conduite du type de formations de groupe concerné peuvent être accordées (voir la Liste des pays sur nuffic.nl).

Les candidats doivent être en mesure de mettre en pratique les connaissances et compétences acquises.

Veillez consulter les autres exigences dans la publication du cadre politique au [Staatscourant](#) et dans ses amendements ultérieurs.

3.2 Obligations et Conditions d'octroi d'une subvention

En soumettant une demande de subvention, le demandeur accepte les Obligations et conditions d'octroi d'une subvention pour une formation de groupe (version 4.0). Les Obligations et conditions fixées pour l'octroi de la subvention Orange Knowledge sont disponibles dans les téléchargements figurant sous le lien vers le présent appel.

3.3 Évaluation

L'évaluation des propositions conjointes sera effectuée par Nuffic en consultation avec les ambassades et consulats des Pays-Bas. Pour une explication détaillée, veuillez-vous reporter à la section Explication de l'évaluation d'une demande de subvention, qui se trouve parmi les directives et les formats sous le lien du présent appel.

4. Soumettez votre proposition en ligne

Toutes les propositions TMT doivent être soumises via notre application en ligne Delta. Nous avons préparé un Manuel d'utilisation Delta pour TMT+ afin de vous guider pendant tout le processus de demande. Le Manuel d'utilisation Delta est disponible dans les téléchargements figurant sous le lien vers le présent appel. Assurez-vous que vous possédez toutes les informations requises pour compléter correctement votre demande avant de l'envoyer.

AVERTISSEMENT: veuillez noter que tous les navigateurs ne fonctionnent pas correctement avec Delta. Pour être sûr, il est préférable d'utiliser Edge ou Google Chrome. Safari est connu pour ne pas fonctionner correctement.

[Veuillez soumettre votre proposition ici : https://delta.nuffic.nl/Application/Apply/275](https://delta.nuffic.nl/Application/Apply/275)

5. Documents requis

Pour être complète, une demande doit comporter les documents suivants. Les demandes incomplètes, ou qui utilisent d'autres formulaires que ceux prescrits sur <https://www.nuffic.nl/en/subjects/orange-knowledge-programme/calls-group-training-maximum-24-months-tmt-plus-orange> seront rejetées.

1. Formulaire de proposition conjointe TMT+ Programme Orange Knowledge
2. Formulaire de budget TMT+ Programme Orange Knowledge
3. Formulaire CECO TMT+ Programme Orange Knowledge
4. CV de toutes les ressources humaines proposées (aucun format prescrit)

Veuillez noter qu'il n'est pas nécessaire de demander un contrôle de la CECO en même temps qu'une demande pour une formation TMT+. Une CECO peut être demandée à tout moment. Nous vous recommandons de demander un contrôle de la CECO avant de soumettre une proposition conjointe, afin de vous assurer que votre CECO n'est pas un motif de refus.

Nous vous invitons à envoyer des demandes de CECO à tout moment à l'adresse e-mail okp@nuffic.nl avec la mention CECO.